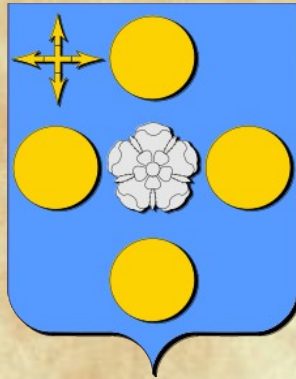


27. LA SENSIVE

À l'origine le nom du hameau s'écrivait la Censive ce qui en facilite l'explication. Nom d'origine féodale qui désigne une terre foncière dont un bien est chargé envers le seigneur du fief dont il dépend, payée en nature ou en argent.



« D'azur, à une rose d'argent, accompagnée de quatre besants d'or, mis en croix ; le tout cantonné au chef dextre d'une croix composée de quatre pointes de flèche adossées et jointes d'or. »

Les besants symbolisent le cens, la rente due au seigneur.

La rose et la croix formée par les besants représentent la chapelle de la Sainte Vierge.

La croix fléchée reprend pour partie le blason communal rattachant ainsi le hameau à son chef lieu.

JUSTIFICATIFS :

Page 482 du Tome 1 dans le Dictionnaire Topographique de la Mayenne.

« Jean Baptiste Blottière , l'oncle du sculpteur, alors attaché à la secte de la Petite Église, faisait école dans ce village et fit construire, en 1840, pour ses coreligionnaires une chapelle, qu'il donna à la fabrique en 1846. Elle fut alors bénite sous le vocable de la sainte Vierge et on y dit la messe. La procession s'y rend le lundi des rogations.



BLOTTIÈRE : Page 280 Tome 1 et Page 79 Tome 4 dans le Dictionnaire Topographique de la Mayenne de M. Angot.

Portait : « D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une quintefeuille d'argent. »